

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TRENTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

TROISIÈME SESSION

---

---

## Projet de loi n° 271 (PRIVÉ)

Loi concernant la ville de La Baie

---

Première lecture .....

Deuxième lecture .....

Troisième lecture .....

---

PRÉSENTÉ

Par M. HUBERT DESBIENS

## **Projet de loi n° 271** (PRIVÉ)

Loi concernant la ville de La Baie

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la ville de La Baie que tout doute soit dissipé quant à la validité d'un acte de vente auquel elle a été partie;

À ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

**1.** L'acte de vente passé le 20 août 1970 devant le notaire Jean-Paul Collard, entre Benoît Gagné et la ville de Port-Alfred, sous le numéro 673 de ses minutes et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi sous le numéro 232932, est ratifié à compter de sa date.

**2.** La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.